

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 1-3 (1949-1953)
Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SCHWEIZER MÜNZBLÄTTER

Gazette numismatique suisse

Herausgegeben von der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft

Publiée par la Société suisse de numismatique

Redaktor: Dr. Herbert A. Cahn, Basel, Blochmonterstrasse 19

Collaborateur pour les articles français: M. Charles Lavanchy, 14, avenue Rambert, Lausanne

Erscheint vierteljährlich · Abonnementspreis: Fr. 8.– pro Jahr (gratis für Mitglieder der Schweizer Numismatischen Gesellschaft) · Insertionspreis: Viertelsteite Fr. 30.– pro Nummer, Fr. 90.– im Jahr. Revue trimestrielle · Prix d'abonnement: Fr. 8.– par an (envoi gratuit aux membres de la Société suisse de numismatique) · Prix d'annonces: Un quart de page Fr. 30.– par numéro, Fr. 90.– par an.

Inhalt - Table des matières:

Colin Martin: Placard monétaire des cantons suisses de 1579, p. 81 | Andreas Alföldi: Asina II, weitere heidnische Neujahrmünzen aus dem spätantiken Rom, S. 92 | Horst-Ulbo Bauer: Der Triens des Rauchomaros, S. 96 | Lorenz Joos: Zwei Funde italienischer Münzen von Rhäzüns, S. 102 | Der BUCHERTISCH, S. 107 | Neues und Altes, S. 115 | Florilegium numismaticum, p. 119 | Résumés, p. 120 |

COLIN MARTIN

PLACARD MONÉTAIRE DES CANTONS SUISSES

DE 1579

A la diète de Baden, du 15 novembre 1579, les délégués des cantons discutèrent de la situation créée par l'apparition de quantité de nouvelles pièces étrangères. Les représentants de Bâle et de Zurich avaient apporté les reproductions et leurs essais de quelques pièces nouvelles. Cette intervention a été probablement provoquée par la récente réunion, à Augsbourg, des cercles de Bavière et de Souabe, le 16 septembre, au sujet notamment des récentes frappes des Pays-Bas.

Il n'était pas question, à cette époque, d'interdire la circulation des pièces étrangères. De nos jours, le commerce international se fait par le moyen de chèques, d'accréditifs, de virements de banque à banque, hélas aussi, depuis quelques années surtout, par l'intermédiaire des offices nationaux de compensation (clearing). Les espèces monnayées, même les billets de banque, ne sont utilisés que par les voyageurs, pour leurs frais de séjour à l'étranger.

Au XVI^e siècle, rien de semblable. Pas de billets de banque, pas encore de banques au sens moderne du terme. Seules les espèces monnayées permettaient à ceux qui faisaient du négoce au delà des frontières, de régler compte avec leurs correspondants. A chacun, à l'époque, de se munir des espèces nécessaires pour aller faire ses achats à l'étranger. De cela sont nées un certain nombre de pièces de monnaie à caractère plus général. Pour